

DOSSIER DE BOURSES D'ETUDES EN THEOLOGIE 2017

Date limite de réception des dossiers au ministère des Affaires étrangères :

21 avril 2017

Les dossiers incomplets ou reçus après cette date ne seront pas examinés.

Pièces constitutives du dossier de candidature à envoyer en trois exemplaires.

Dossier de demande de bourse d'études (en annexe)

Avis motivé du service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France ou de l'Institut Français

Diplôme proposé en équivalence du baccalauréat français et sa traduction certifiée exacte visée par l'Ambassade de France

Autres diplômes supérieurs et leurs traductions certifiées exactes, visées par l'Ambassade de France

Attestation délivrée par l'établissement français d'enseignement supérieur certifiant qu'il pourra accueillir le candidat, en indiquant la formation prévue et le diplôme visé

Projet détaillé des études en France indiquant l'objectif professionnel après l'obtention du diplôme. Dans le cas d'un doctorat, fournir une présentation détaillée du projet de thèse

Pour les candidats à une inscription en licence, document établi par le service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France ou de l'Institut Français justifiant cette demande

Certificat(s) du statut de religieux délivré(s) par le responsable de l'ordre religieux visé(s) par l'Ambassade de France

Recommandation du responsable de l'ordre religieux, comprenant, en cas de candidatures multiples, l'ordre de classement des candidats présentés

Pour les candidats originaires de pays où le français n'est pas la langue officielle, attestation du score obtenu au Test de Connaissance du Français (TCF) de moins de deux ans, ou diplôme d'études de la langue française (DEL F B2) ou diplôme d'études approfondi de la langue française (DALF C1 ou DALF C2).

Documents relatifs au cofinancement de la bourse émis par la communauté religieuse présentant le candidat.